



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entrepreneurs de spectacle

Question écrite n° 106110

## Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des entreprises du spectacle (production, éclairage, sonorisation), qui travaillent de manière régulière et déclarée. Il a été saisi par la fédération régionale de ces entreprises de spectacles sur cette question du travail illégal et du préjudice qu'elles subissent de la part de structures qui bénéficient du statut associatif, et ne devraient pas avoir de but lucratif, ou bien du fait du travail parallèle qui ne fait l'objet d'aucune déclaration. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour aider ce secteur d'activité porteur d'emplois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Domergue](#)

**Circonscription :** Hérault (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106110

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 2006, page 10219